

LE JOINT ÉLECTRONIQUE débarque sur internet

▶ L'appareil a l'aspect d'une cigarette électronique mais contient un liquide au chanvre

▶ Après la cigarette électronique et la chicha électronique, un nouvel arrivant vient de se retrouver sur le marché. Il s'agit du joint électronique. Son nom est évocateur : KanaVape. Développé par une société française, il est disponible sur Internet depuis le début de la semaine. Il ressemble en tout point à une cigarette électronique. Petite particularité, le liquide est fabriqué à base de chanvre.

Les fabricants assurent que leur produit est légal.

L'astuce qui rend l'appareil légal est toute simple. Le liquide ne contiendrait pas de THC, la substance psychotrope présente dans le cannabis. Par contre, la concentration en une autre mo-

lécule, le cannabidiol, est élevée. Cette molécule n'est pas inscrite dans la liste des substances interdites dans l'Union européenne.

Ainsi, selon les concepteurs, l'effet serait simplement celui de "bien-être" et "relaxant", sans aucune ivresse.

Le nouveau produit n'a pourtant pas été bien accueilli par les professionnels de la santé. "On risque de banaliser la consommation de cannabis. L'effet serait un peu le même que pour la cigarette électronique", explique le docteur Pierre Bartsch, pneumologue au CHU de Liège.

Pour les inventeurs de Kana-

Selon ses concepteurs, le produit serait sain et légal

Vape, l'objectif de leur produit est tout autre. Ils veulent offrir "un produit qui permette de réduire les risques liés à une consommation dangereuse et addictive de cannabis."

Ils le clament haut et fort : il s'agit d'un "outil légal et sain".

Aujourd'hui, l'usage du cannabis à des fins médicales se développe un peu partout dans le monde. Mais KanaVape ne rentre pas dans cette mouvance. Il s'agit avant tout d'un objet à usage récréatif.

Selon les entrepreneurs, les demandes d'autorisations pour que KanaVape soit considéré comme un produit médical seraient trop lourdes.

CETTE NOUVELLE VAPORETTE est disponible en ligne pour la somme de 49 euros. Mais elle risque de ne pas le rester longtemps. La ministre française de la Santé, Marisol Touraine, a déjà demandé l'interdiction pure et simple du produit.

R. D.

Le chanvre wallon a le vent en poupe

Relancée en 2009 la culture wallonne du chanvre ne cesse de s'agrandir. Elle représentait 120 hectares en 2010 et devrait atteindre 700 hectares à l'horizon 2020. Quelques entreprises se sont déjà installées sur le créneau. Il faut dire que le chanvre peut être utilisé dans de très nombreux domaines. Il peut servir comme composant dans la construction, la cosmétique, l'isolation phonique. Il permet aussi de fabriquer du tissu. Avant la Seconde Guerre mondiale le chanvre était essentiel-

lement utilisé pour fabriquer les voiles et les cordes des bateaux.

Mais aujourd'hui la réglementation concernant ce type de culture est bien encadrée. Les semences doivent être autorisées par les textes de loi européens. Le taux de THC des variétés plantées ne peut pas dépasser 0,2 %.

Ces contraintes ne semblent pas stopper nos agriculteurs. Ils sont de plus en plus nombreux à se remettre à cette culture qui avait longtemps été oubliée.

R. D.

250
Il existe actuellement 250 hectares de chanvre en Wallonie.